

Procès-verbal – Séance du 10 avril 2018

Date de convocation :
6 avril 2018

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 13
procurations : 6
votants : 19

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1^{er} adjoint, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, Mmes BROOK, OGER, LHOPITALIER, MM. OUTIN, POUESSEL (*arrivé durant le second point*), Mme GRU, Mme TREGOUET, MM. DANY, HAVART, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Madame BLANCO-HERCELIN donne pouvoir à Monsieur LEMBELEMBE

Monsieur LE BRUN donne pouvoir à Monsieur POUESSEL

Madame LE SAUTER – LE BEL donne pouvoir à Madame LE LIEVRE

Madame HAVART donne pouvoir à Madame OGER

Monsieur BROGARD donne pouvoir à Monsieur GUILLEMOT

Monsieur KERVICHE donne pouvoir à Monsieur OUTIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc OUTIN a été élu secrétaire de séance

◆ **2018 – 04 – 01 : Demande de subvention exceptionnelle : OCCE : modification**

Le conseil municipal a voté, lors de sa dernière séance, une subvention exceptionnelle de 500 € à l'OCCE dans le cadre du projet « danse » mené par l'école Paul Gauguin.

Or, la commune ne peut pas verser cette subvention directement à l'OCCE, n'ayant plus la compétence scolaire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser cette subvention de 500 € à l'Amicale laïque des écoles publiques, qui la reversera ensuite à l'OCCE.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 04 – 01 :

Néant

◆ **2018 – 04 – 02 : Réorganisation des temps de travail : 35 heures**

Monsieur le Maire rappelle que cette réorganisation vise à lisser la présence des agents sur l'année et à garantir une stabilité des effectifs tout au long de l'année, en passant aux 35 heures hebdomadaires effectives, ce qui supprimera les jours de RTT.

Il précise que, globalement, les agents réaliseront leurs heures sur 5 jours, du lundi au vendredi, la mairie fermant désormais le samedi matin.

Le Comité technique a été saisi de ce dossier pour avis et a examiné cette demande dans sa séance du 15 mars 2018.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la réorganisation des temps de travail qui se fera de la manière suivante :

Services administratifs et police municipale : application à compter du 15 avril 2018. La mairie sera désormais ouverte du lundi au vendredi, et fermée le samedi. Les agents effectueront 35 heures sur 5 jours.

Services techniques : application à compter du 15 avril 2018. Afin de prendre en compte les besoins saisonniers, les agents auront des horaires d'été (40 heures par semaine sur 5 jours, du 1er mai au 30 septembre) et des horaires d'hiver (32 heures par semaine sur 5 jours, du 1er octobre au 30 avril). Compte tenu des spécificités liées à certaines missions (sécurisation du marché, nettoyage de la voirie, nettoyage du complexe sportif et arrosage), des horaires décalés seront appliqués pour ces tâches tout en conservant une même amplitude journalière. Le Directeur des services techniques et l'agent administratif effectueront 35 heures sur 5 jours.

Service sport (1 agent concerné) : application à compter du 1er septembre 2018. Le planning de l'animateur sportif est fixé par année scolaire. Il est donc nécessaire d'attendre le démarrage de l'année 2018-2019 pour procéder aux modifications. Les horaires seront déterminés en tenant compte des besoins des structures dans lesquelles l'animateur sportif intervient (écoles, associations).

Service culture (1 agent concerné) : application à compter du 1er janvier 2019. Le planning des animations est déjà arrêté pour l'année 2018, il est donc nécessaire de décaler la mise en œuvre au début de l'année 2019. Les horaires restent à déterminer pour répondre à l'objectif des 35 heures hebdomadaires.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 04 – 02 :

Michelle Trégouët s'interroge sur la fermeture de la mairie le samedi matin. Elle rappelle que ce point avait été évoqué lors de la séance du 15 février 2017, notamment concernant la fermeture estivale de la mairie le samedi. Elle estime que la mairie, en tant que service public, se devrait d'être ouverte, même si l'administration en ligne se développe.

Monsieur le Maire précise que des pointages ont été réalisés, et qu'il y a beaucoup de samedis où personne ne vient en mairie. Il le constate régulièrement car il est présent.

Il précise que le service CNI-Passeports est fermé le samedi matin, et que l'organisation actuelle ne permet pas non plus d'ouvrir ce service le lundi.

Monsieur le Maire indique qu'un essai va être fait jusqu'en septembre ou octobre, et que si de nombreuses remontées sont constatées, une réouverture pourra être étudiée.

Michelle Trégouët craint qu'il soit difficile de comptabiliser le nombre de personnes se déplaçant néanmoins le samedi en trouvant porte close.

La DGS présente les chiffres des comptages effectués par l'accueil le samedi matin, qui font état d'un passage limité et de peu d'appels téléphoniques.

Catherine Le Lièvre indique que si la demande est là, une ouverture par mois pourrait aussi être envisagée.

Bertrand Dany souligne l'importance que les services techniques aient des horaires d'été plus importants que l'hiver, comme c'est le cas dans la proposition.

◆ **2018 – 04 – 03 : Abattoir - déclassement**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 12 septembre 2017, a validé la vente de l'abattoir municipal, cadastré AZ 188, pour l'installation d'une micro-brasserie.

Il précise que ce bâtiment ayant accueilli du public lors de son activité passée, il est considéré comme appartenant au domaine public de la commune. Il convient ainsi de procéder à son déclassement pour désaffectation, afin de pouvoir le vendre.

Après délibération et à la majorité (3 abstentions : Michelle Trégouët, Bertrand Dany, Pierre-Gilles Havart), le conseil municipal procède au déclassement pour désaffectation des bâtiments et du terrain de l'abattoir, cadastré AZ 188.

• Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 04 – 03 :

Bertrand Dany s'interroge sur le fait de revenir sur un sujet qui a déjà été vu en septembre 2017, et regrette que ce point n'ait pas été évoqué en même temps que la décision de vente, laissant penser à une précipitation dans les décisions du conseil municipal et un manque de préparation des dossiers de la part des services.

Monsieur le Maire indique qu'il est fier du travail effectué par les différents services municipaux, et qu'ils ne peuvent pas être mis en cause de la sorte.

Il rappelle que le prix de vente de l'abattoir a été fixé par France Domaine.

Monsieur le Maire précise que, face à des investisseurs, il faut effectivement prendre des décisions rapidement, sinon ils risquent de partir.

La DGS indique que le déclassement n'avait pas été fait au mois de septembre car, après échanges avec l'étude notariale, il avait été considéré que l'abattoir étant fermé depuis plusieurs années, il était tombé dans le domaine privé de la commune. Cependant, ce n'est pas le cas, une délibération est donc nécessaire pour procéder à son déclassement pour désaffectation.

Bertrand Dany souligne le fait que de nombreux acquéreurs, y compris des Malestroyens, se seraient positionnés à ce prix-là.

Catherine Le Lièvre indique que c'est toujours lorsque le bien est vendu que les personnes se manifestent en disant qu'elles auraient bien acheté. Elle ajoute que le bien est situé en zone inondable, ce qui est un frein à l'achat.

Christian Guillemot précise que l'investisseur a démarché la commune et a présenté un projet.

Bertrand Dany rappelle que certaines associations auraient également été intéressées par ce bâtiment. Monsieur le Maire précise que dans ce cas, de lourds investissements auraient été à prévoir.

◆ **2018 – 04 – 04 : Voirie piscine – échange de terrain et déclassement**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 14 mars 2017, a validé la cession d'une bande de terrain d'environ 100 m² à l'OBC pour les aménagements extérieurs du site de la piscine communautaire.

Le projet a été modifié depuis, la surface à céder étant désormais de 47 m², et l'OBC cédant pour sa part à la commune 11 m².

Par ailleurs, la partie cédée par la commune étant prise sur de la voirie, à usage d'espace vert, il est nécessaire de procéder à son déclassement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- valide la cession à titre gratuit d'une superficie de 47 m², l'OBC cédant quant à elle 11 m² à la commune, dans le cadre des aménagements extérieurs du site de la piscine communautaire
 - procède au déclassement de la part cédée
 - autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette cession
- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 04 – 04 :

Néant

◆ 2018 – 04 – 05 : De l'Oust à Brocéliande Communauté : avis sur le projet de territoire

Monsieur le Maire présente la synthèse des observations relatives au projet de territoire, recueillies auprès des conseillers municipaux, et qui seront présentées au conseil communautaire du 12 avril 2018 :

- *Sur les principes généraux du projet de territoire tel qu'il est présenté :*
 - *Les 7 objectifs retracent globalement les points qui sont abordés dans les commissions thématiques de l'OBC, en synthétisant les idées.*
 - *Les 3 grands projets (projet patrimonial et d'aménagement du territoire, projet d'animation et de développement économique, projet social et de services à la population) reçoivent un assentiment global des élus, les thèmes sont intéressants pour le développement du territoire.*
- *Sur les freins au projet de territoire :*
 - *Il est difficile de se prononcer sur ce projet global sans connaître les impacts, notamment financiers, sur les communes. La crainte est qu'une validation aujourd'hui du projet de territoire ait des conséquences plus tard sur les budgets communaux, sans qu'il n'y ait plus de possibilité de revenir en arrière.*
 - *Le projet de territoire fait état d'une mise en commun des moyens, sans en préciser la nature.*
 - *Il est dommage que la traduction opérationnelle ne soit pas présentée en même temps que le projet global.*
 - *La fiscalité locale communautaire augmente déjà en 2018 : où l'OBC trouvera-t-elle les fonds pour financer le projet de territoire ?*
 - *Si une commune s'aperçoit, lors de la mise en œuvre, qu'elle ne partage pas la traduction opérationnelle sur différents objectifs, que se passera-t-il ?*
- *Sur les objectifs en particulier :*
 - *Objectif 1 : l'accent est mis sur la partie GEMA, il ne faut pas oublier la partie PI (prévention des inondations)*
 - *Objectif 2 : aucune mention n'est faite d'un éventuel PLUi (PLU intercommunal)*
 - *Objectif 3 : ne pas oublier le développement du numérique, partie intégrante de l'économie (lien avec objectifs 4 et 5)*

- *Objectif 7 : il serait intéressant que l'OBC puisse réfléchir à un projet d'enceinte communautaire à Malestroit (type l'Asphodèle à Questembert ou la Maillette à Locminé), permettant d'accueillir des rencontres culturelles (spectacles, concerts) professionnelles (forum), évènementielles (ouverture aux locations aux particuliers, entreprises, associations), sportives (en second lieu), réunissant les conditions de sécurité, de confort et d'acoustique, avec une jauge calibrée aux besoins du territoire.*

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité, valide ces observations pour transmission à l'OBC.
 - A la majorité (3 favorables : Michelle Trégouët, Bertrand Dany, Pierre-Gilles Havart ; 1 abstention : Vincent Pouëssel, ayant le pouvoir de Yannick Le Brun) émet un avis défavorable au projet de territoire tel qu'il est présenté à ce jour.
- *Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 04 – 05 :*

Michelle Trégouët souligne l'importance d'avoir des projets pour le territoire. Elle précise avoir fait les observations relatives à l'objectif 7, estimant qu'il manquait un équipement nécessaire pour atteindre cet objectif.

Bertrand Dany indique qu'il s'agit d'un document prospectif, sans chiffrage, un listing d'actions. Il précise que l'OBC a eu le mérite de produire ce document assez rapidement, et que tout ne peut pas de faire du jour au lendemain. Il craint que les observations soient un signe de défiance vis-à-vis de l'OBC.

Monsieur le Maire précise que le document de synthèse ne fait que reprendre les observations des conseillers municipaux. Catherine Le Lièvre ajoute que c'est précisément ce qu'attend l'OBC, que chacun donne son avis sur le projet.

Vincent Pouëssel regrette la méthode. L'idée est bonne sur le fond, mais il est difficile de s'engager sans disposer des aspects financiers. Individuellement, tout le monde est forcément d'accord sur le projet, mais à quel coût ?

Christian Guillemot rappelle que les actions présentées seront supportées par le budget communautaire et les budgets communaux. Les communes ne peuvent pas faire de « chèque en blanc » à l'OBC, d'autant que la municipalité s'est engagée à ne pas augmenter les impôts.

Bertrand Dany indique qu'il faut savoir faire confiance à l'OBC, qui déterminera les priorités. Christian Guillemot acquiesce, tout en rappelant l'engagement de l'équipe municipale à baisser l'endettement et avoir une bonne gestion.

Vincent Pouëssel rappelle les discussions passées avec les membres de la minorité, qui demandait souvent à la municipalité de prendre son temps sur les dossiers, alors que là il faudrait se précipiter sans connaître tous les éléments.

Michelle Trégouët souligne qu'il s'agit seulement d'un projet, ajoutant que les 3 délégués au conseil communautaire pourront s'exprimer lors des débats qui auront lieu sur la partie financière.

Vincent Pouëssel indique qu'il est important de disposer d'un projet plus abouti avant de s'engager sur 8 ans.

Jean-Paul Lembelembe rappelle que le fait d'émettre un avis critique sur ce projet de territoire ne veut pas dire que les élus sont contre le projet ou contre l'OBC. C'est d'ailleurs ce que la communauté de communes demande aux élus.

♦ **2018 – 04 – 06 : Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne : avis sur le SCOT**

Monsieur le Maire rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale est composé de plusieurs volets :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) comporte trois parties :
 - *Axe 1 : développer une politique d'accueil équilibrée sur l'ensemble du territoire*
 - *Axe 2 : faire de la valorisation territoriale un atout de développement*
 - *Axe 3 : travailler et se déplacer au cœur d'un bassin de vie cohérent*
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) traduit ce PADD au travers de 13 thématiques.

Monsieur le Maire indique que le SCOT propose un modèle d'organisation du territoire à long terme, dans lequel Malestroit trouvera toute sa place.

Dans le projet de SCOT, Malestroit est un pôle d'équilibre principal, au même titre que Josselin, Mauron, Guer et La Gacilly, Ploërmel étant le pôle structurant.

Des pôles d'équilibre secondaires sont également déterminés (Sérent, Pleucadeuc, Carentoir, Beignon...), puis des pôles de proximité (Ruffiac,...).

Les pôles d'équilibre principaux assurent des fonctions de rayonnement plus local que le pôle structurant, notamment dans le cadre d'une réponse aux besoins des populations des bassins de vie associés à ces pôles.

Le SCOT précise par exemple les seuils d'implantation de structures commerciales par type de pôle, en inscrivant notamment des minimum ou maximum de surface de plancher (SDP) par bâtiment en fonction des localisations préférentielles.

Des espaces à vocation commerciale sont définis. Pour le pôle de Malestroit, une centralité et 3 sites commerciaux dits de périphérie sont identifiés :

- *Centralité de Malestroit*
- *Tirpen-La Paviotaie*
- *La Gare*
- *Faubourg Sainte-Anne*

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide le projet de SCOT du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne tel qu'il a été présenté.

• *Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 04 – 06 :*

Michelle Trégouët souligne le fait que le SCOT met en avant le développement économique, renforçant ainsi l'emploi sur le territoire. Il met aussi l'accent sur le potentiel touristique et l'aspect patrimonial du territoire.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement, le développement économique et touristique est important, et que Malestroit ne peut que progresser dans ces domaines.

Bertrand Dany indique que le SCOT est une bonne photographie du territoire, plus détaillée que le projet de territoire de l'OBC.

Christian Guillemot souligne le côté liberticide du SCOT, les communes ne pourront plus faire ce qu'elles souhaitent là où elles veulent. De nouvelles entreprises ne pourront plus

s'installer dans certaines communes. Il prend notamment l'exemple de La Gacilly ou Carentoir, qui n'auraient pas pu se développer de la même manière si le SCOT avait existé, en accueillant de grosse entreprises sur leur sol.

Christian Guillemot ajoute que le SCOT est favorable pour Malestroit, mais au détriment des autres communes.

Michelle Trégouët souligne la nécessité de respecter les terres agricoles. Jean-Paul Lembelembe précise que ce ne sera pas non plus si facile pour les agriculteurs, qui ne pourront par exemple plus forcément construire d'habitation sur leurs terres.

Jean-Paul Lembelembe précise qu'effectivement, le SCOT est moins favorable à certaines communes.

Bertrand Dany indique que le SCOT évoluera certainement à l'avenir. Il précise qu'il s'agit du reflet de la politique de l'Etat, visant à centraliser de plus en plus.

Monsieur le Maire souligne que le projet de SCOT n'est pas défavorable à Malestroit, mais qu'il figera les choses pour une certaine période pour les autres communes.

♦ 2018 – 04 – 07 : Syndicat départemental d'énergies du Morbihan : révision des statuts

Vu les statuts du Syndicat adoptés le 20 janvier 1965 et modifiés le 10 novembre 2004, le 19 décembre 2006, le 7 mars 2008 et le 2 mai 2014,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le CGCT et notamment l'article L.5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 approuvant le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale du Morbihan,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est adhérente au Syndicat départemental d'énergies du Morbihan (SDEM), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Par délibération de son comité syndical en date du 14 décembre 2017, le SDEM a lancé une procédure de révision de ses statuts justifiée par :

- Les récents textes relatifs à la transition énergétique introduisant de nouvelles dispositions de nature à permettre d'élargir le champ d'intervention du Syndicat.
- Les besoins exprimés par les membres du Syndicat.
- La réforme de l'organisation territoriale (nouveau schéma directeur de coopération intercommunale applicable au 1^{er} janvier 2017, création de communes nouvelles...).

Cette modification des statuts porte notamment sur :

1. La mise à jour de la liste des compétences et activités complémentaires et accessoire du Syndicat (articles 2.2 et 2.3).

Il est rappelé que les missions exercées par le Syndicat sont organisées autour :

- D'une compétence obligatoire qui concerne uniquement les communes : l'électricité. Celle-ci est inchangée.
- Des compétences optionnelles suivantes : éclairage public / communications électroniques / gaz / réseaux de chaleur / infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides.

Ces compétences ne sont pas modifiées, hormis l'élargissement de :

- La mobilité aux véhicules gaz et hydrogène,
 - L'éclairage public à la signalisation, la mise en valeur des bâtiments et la mise en œuvre d'équipements communicants,
 - Les réseaux de chaleur aux réseaux de froid.
- D'activités complémentaires et accessoires. Ces activités concernent la réalisation de prestations ponctuelles exécutées sur demande des adhérents ou de personnes morales non membres. La liste de ces activités a été actualisée afin de tenir compte d'une part des dispositions introduites par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et d'autre part des besoins exprimés.

2. La possibilité offerte au Etablissement publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat, tout en préservant la représentativité des communes (articles 1, 5.4 et 5.5).

Concrètement, il s'agit :

- A titre principal : d'ouvrir la possibilité aux EPCI à fiscalité propre d'intégrer le Syndicat tout en préservant la représentativité des communes. Chaque EPCI serait ainsi représenté par un délégué : son Président ou son représentant.
- A titre subsidiaire : d'entériner l'adhésion en direct :
 - Des communes de la communauté de communes du Porhoët aujourd'hui fusionnée avec Ploërmel Communauté,
 - Des communes de la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer (CCBI).

Il convient de noter qu'il est proposé, conformément à l'article L.512-7 dernier alinéa du CGCT, que la mise en œuvre du nouveau mode de représentation soit décalée pour la faire coïncider avec le début du prochain mandat. Il est ainsi prévu, à titre transitoire, qu'en cas d'adhésion, avant la fin du mandat en cours, d'un ou plusieurs EPCI, ou en cas de constitution de communes nouvelles, il n'y ait pas de nouvelles élections des délégués du Comité.

La liste des membres est mise à jour en vue du futur arrêté préfectoral. Le nombre de délégués issus des collèges électoraux des communes n'est donc pas modifié.

Les enjeux de la révision des statuts de Morbihan Energies sont les suivants :

- Concernant les compétences et activités accessoires du Syndicat, chaque membre est libre de solliciter ou pas le Syndicat selon ses besoins. En tout état de cause, ces nouveaux statuts ne modifient pas les activités déjà exercées pour le compte des adhérents au Syndicat mais visent à leur offrir

de nouvelles possibilités d'intervention en phase avec l'évolution des textes en lien avec la transition énergétique et avec leurs besoins.

- La représentativité du Syndicat va pouvoir, à terme, évoluer en intégrant les EPCI à fiscalité propre tout en conservant un comité syndical de taille raisonnable pour un travail collaboratif et participatif selon les compétences transférées.

La décision préfectorale de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévues par le CGCT (articles 5211-20 et 5211-5-II).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification proposée des statuts du Syndicat départemental d'énergies du Morbihan, selon les dispositions de l'article L.5211-20 du CGCT,
 - Précise que la présente délibération sera notifiée au Président de Morbihan Energies.
- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 04 – 07 :

Néant

◆ Informations diverses

- Musée de la Résistance Bretonne

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil municipal des évolutions récentes dans le cadre du dossier du Musée de la Résistance Bretonne.

Il rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 14 juin 2016, avait fixé à 10.000 € par an le montant maximum de la contribution qu'il était prêt à verser, à durée de vie du Musée.

Suite à la validation par la CLECT, puis par le conseil communautaire, d'un montant de transfert de charges de 26.298,25 €, le conseil municipal de Malestroit avait formé un recours auprès du Tribunal Administratif, recours toujours actif à l'heure actuelle.

Sous l'impulsion de Monsieur le Préfet, une réunion a eu lieu le 3 avril dernier, en présence de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Président de l'OBC, Monsieur le Vice-Président chargé des finances de l'OBC, Madame le Maire de Saint-Marcel assistée de deux adjoints, et l'exécutif de Malestroit.

Les échanges ont été très intéressants. Il en ressort qu'un transfert de charges à hauteur de 18.000 € par commune et par an permettrait de sortir de cette situation. Monsieur le Maire rappelle que la commune paye actuellement 26.298,25 € chaque année.

Dans un souci de conciliation, et afin d'apaiser la situation, Monsieur le Maire propose que Malestroit réponde favorablement à la demande de Monsieur le Préfet. Il donne ensuite lecture du courrier qu'il envisage de transmettre à Monsieur le Président de l'OBC.

Les élus se positionnent de manière favorable sur les termes de ce courrier.

Bertrand Dany se félicite que ce dossier se termine bien, après ces années de litige. Le montant se situe à mi-chemin entre le montant de la commune de 10.000 € et le montant de l'OBC de 26.298,25 €.

Michelle Trégouët est satisfaite de cet apaisement. La proposition devra encore être acceptée par la CLECT et le conseil communautaire.

Monsieur le Maire souhaite que cette conciliation aboutisse, pour continuer à avancer sur ce beau projet du Musée de la Résistance Bretonne.

- Office de Tourisme

Monsieur le Maire informe que, suite à plusieurs rencontres, les représentants de l'OBC ont accueilli favorablement l'idée que l'Office de Tourisme s'installe à l'emplacement actuel du kiosque, à l'angle de la Mairie.

Ils étudient la forme que pourra prendre ce nouveau local, et ils pourront être, en temps voulu, autorisés à occuper le domaine public par le biais d'une convention d'occupation temporaire. Monsieur le Maire précise qu'il entend appuyer leur demande auprès de l'ABF.

En attendant, l'OBC a accepté la proposition de la municipalité d'installer l'Office de Tourisme dans la maison située 6 rue au Froment, à titre gratuit, pour la période de vacances scolaires qui vient de débiter.

Monsieur le Maire remercie le Comité des Fêtes, qui a rapidement accepté de céder le local qu'ils occupaient.

Bertrand Dany redoute que la mise à disposition se prolonge jusqu'aux grandes vacances, ce qui serait dommageable pour le Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire indique que toute prolongation sera étudiée, en fonction de l'état d'avancement de leur dossier. Il précise que les services techniques de la ville ont procédé au déménagement du matériel du Comité des Fêtes dans un garage communal du centre-ville, et que l'association disposera d'un local de réunion au Bois Pivet.

Bertrand Dany précise que les Malestroyens auraient préféré que l'Office de Tourisme reste dans le local de la Place du Bouffay. Monsieur le Maire rappelle que l'OBC n'a pas souhaité investir dans ce bâtiment, qui est désormais loué pour une activité professionnelle, avec un projet d'achat.

Michelle Trégoût souligne qu'une proposition de location aurait été mieux pour l'OBC, qui semblait être favorable à cette solution. Vincent Pouëssel indique que des imprécisions ont été diffusées concernant la manière dont se sont déroulées les discussions avec l'OBC à ce sujet, et que la municipalité n'a pas souhaité répondre afin de ne pas faire de polémique.

Michelle Trégoût se questionne sur le projet envisagé par l'OBC, notamment vis-à-vis du caractère patrimonial de la ville. Monsieur le Maire précise que le style de structure envisagé existe dans les villes d'art et d'histoire et sera adapté à Malestroit. Il s'agit d'un mélange de bois et de baies vitrées : un juste milieu sera trouvé, et l'ensemble sera positionné du côté moderne du centre-ville, place Queinsec.

Christian Guillemot souligne le fait que le local de la place du Bouffay est actuellement loué 550 € par mois, avec projet d'achat à 162.500 €, alors que l'OBC demandait une mise à disposition gratuite, avec prise en charge des frais de fonctionnement, ou une cession à l'euro symbolique. Financièrement, cette solution est meilleure.

- Centre Hospitalier de Malestroit : direction commune

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 11 juillet 2017, le conseil municipal avait voté une motion de soutien au Centre Hospitalier de Malestroit, mettant notamment l'accent sur les points suivants :

- Mise en œuvre totale du schéma cible pour le site de Malestroit
- Nomination d'un directeur intérimaire dans l'attente de cette mise en œuvre totale
- Passage en direction commune dès lors que le schéma cible sera totalement mis en œuvre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les conditions suspensives sont aujourd'hui remplies. En effet, les travaux attendus ont été réalisés, le schéma cible a été mis en œuvre.

Il se félicite que la voix de l'équipe municipale ait été entendue. Il reste persuadé que, sans intervention auprès des autorités compétentes, les intérêts de l'hôpital n'auraient pas été préservés de cette manière.

Le Conseil de surveillance de l'Hôpital, réuni le 5 avril dernier, a donc validé le passage en direction commune. Pour autant, chaque entité conservera un budget propre.

Monsieur le Maire indique qu'il a précisé à Monsieur le Directeur Général de l'ARS, lors de ce conseil de surveillance, que Malestroit souhaitait conserver un regard sur les crédits fléchés destinés au Centre Hospitalier de MALESTROIT, avec une surveillance qui sera exercée par un Commissaire aux Comptes.

Il a également demandé à Monsieur le Directeur Général de l'ARS des précisions sur la façon dont les charges résiduelles, liées aux opérations de transfert ventilées sur les budgets annexes, seront résorbées (montant des aides et délais de résorption). Sont attendus des engagements précis et écrits sur l'accompagnement financier de l'ARS dans la diminution progressive du déséquilibre budgétaire.

Enfin, Monsieur le Maire indique avoir demandé à l'ARS, et qu'il demandera au Conseil Départemental du Morbihan, des engagements écrits concernant le projet social, afin d'avoir la certitude qu'aucune suppression de poste ne sera envisagée.

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Directeur Général de l'ARS d'avoir tenu ses engagements. Le Centre Hospitalier de Malestroit dispose désormais d'un bâtiment totalement remis à neuf, qui rendra service à beaucoup de familles de Malestroit et au-delà.

- Jumelage

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a été contactée par une représentante du nouveau maire de Ramalès de la Victoria, qui souhaite relancer le jumelage.

Il précise qu'une réunion a eu lieu le matin-même en Mairie, avec les représentants du COJEM et le « collectif Espagne », qui avait émis le souhait de mettre en place un jumelage avec la Galice, et qui est tout à fait favorable à relancer le jumelage avec Ramalès de la Victoria.

Il est donc prévu une modification des statuts du COJEM, qui s'articulera autour de deux départements – un département anglophone, avec Jedburgh et Eyam, et un département espagnol, avec Ramalès de la Victoria -, avec possibilité d'étendre par la suite avec d'autres pays.

Monsieur le Maire indique que les services municipaux vont travailler avec le COJEM sur la modification des statuts en ce sens. Le conseil municipal désignera ensuite un représentant par département, qui aura notamment pour mission d'être le lien entre le COJEM et la municipalité.

Il invite d'ores et déjà les conseillers municipaux à faire part autour d'eux que le jumelage avec Ramalès de la Victoria va être réactivé ; toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Monsieur le Maire précise qu'à une époque, la ville de Calw, en Allemagne, avait émis le souhait de se jumeler avec Malestroit. Il indique également que le jumelage avec Eyam, en Angleterre, sera officialisé lors de leur visite fin juin – début juillet.

- Agence Régionale de Santé : Projet Régional de Santé

Monsieur le Maire rappelle le message de l'ARS concernant la consultation relative au Projet Régional de Santé 2018-2022.

Il précise que le PRS comporte trois volets : cadre d'orientation stratégique, schéma régional de santé, programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies.

Dans le cadre de ce projet, les collectivités territoriales de la région Bretagne sont invitées à émettre un avis. Monsieur le Maire invite les élus à prendre connaissance de ce projet sur le site de l'ARS, ce point sera porté à l'ordre du jour du conseil municipal de juin pour avis.

Michelle Trégouët souligne que les documents présentés par l'ARS sont peu compréhensibles. Elle demande si des éléments simplifiés peuvent être transmis.

Jean-Paul Lembelembe indique qu'il est difficile de faire une synthèse. Il s'est rapproché de l'ARS pour avoir des compléments d'informations, et il propose de préparer un résumé pour la réunion du mois de juin, afin que chacun puisse comprendre les enjeux de ce projet avant le vote.

- Journées Européennes des Métiers d'Art

Monsieur le Maire indique que les JEMA ont rencontré un beau succès ce week-end, avec beaucoup de visiteurs, notamment le dimanche. Il remercie Marc Kerviche pour son implication dans l'organisation de ces deux journées.

Monsieur le Maire précise que le Village des Artisans d'Art sera présent le dimanche 10 juin sur la Digue à Malestroit.

Il ajoute que les artisans sont ravis de leur passage à Malestroit, et que la municipalité est actuellement à la recherche de locaux pour accueillir la Nurserie des artisans créateurs durant l'été.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.